



A Mesdames et Messieurs les membres
du Conseil communal
1002 LAUSANNE

Lausanne, le 19 octobre 2015
C. 28/21 – ajm – AGC/DevCom

Résolution de Mme Françoise Longchamp du 11 juin 2013 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Longchamp « Rétablissons la ligne tl n° 6 jusqu'à Praz-Séchaud »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le 11 juin 2013, le Conseil communal a adopté la résolution suivante proposée par Mme Longchamp : « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, vu ses fonctions au sein des TL, rétablisse la ligne n° 6 jusqu'à Praz-Séchaud dans les meilleurs délais.* »

Réponse de la Municipalité

Depuis l'entrée en fonction du m2 et la mise en place du réseau 08, les usagers voyageant du centre vers les quartiers de Praz-Séchaud et des Boveresses sont invités à utiliser soit le m2, soit la ligne tl n° 6 jusqu'à la Sallaz, puis à emprunter la ligne 41 qui relie Isabelle-de-Montolieu à Praz-Séchaud via la Sallaz.

Suite à l'interpellation et à la pétition demandant le rétablissement de la ligne n° 6 jusqu'à Praz-Séchaud, plusieurs variantes de desserte des quartiers de Praz-Séchaud, des Boveresses, de la Sallaz et d'Isabelle-de-Montolieu ont été évaluées par les tl en étroite collaboration avec le Service des routes et de la mobilité. A la lumière de ce travail, la Municipalité a proposé de prolonger la ligne tl n° 6 jusqu'à Praz-Séchaud. Toutes les courses à l'horaire seront prolongées jusqu'à l'ancien terminus de Praz-Séchaud. La ligne tl n° 41 gardera le même tracé et les mêmes horaires qu'actuellement aux heures de pointe scolaires. En dehors de ces périodes, la ligne rebrousse à la Sallaz au départ d'Isabelle-de-Montolieu.

En raison des projets d'amélioration d'offre en cours et des contraintes liées au recrutement à la formation de nouveaux conducteurs, le prolongement de la ligne n° 6 et l'adaptation des horaires et du tracé de la ligne n° 41 entreront en vigueur à mi 2016.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch



En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic:

Daniel Brélaz

Le secrétaire :

Simon Affolter